

# Règlement de compte à distance entre Sandrine Rousseau et Gérald Darmanin

Par [Pierre Lepelletier](#)

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 56 minutes

**Après que la candidate à la primaire écologiste a jugé la nomination de Gérald Darmanin à l'Intérieur comme une «humiliation», le ministre lui a répondu. Il menace de révéler certains échanges privés dans lesquels elle lui aurait réclamé un poste.**

Vive passe d'armes entre Gérald Darmanin et Sandrine Rousseau. Le ministre de l'Intérieur n'a manifestement pas apprécié les allusions de l'écologiste à son encontre dimanche dernier. Lors du premier débat télévisé de la campagne, qui s'est tenu ce week-end, l'ex-porte-parole d'EELV avait déclaré en introduction : *«Si je me présente à cette primaire pour la présidentielle, c'est pour une raison assez simple, c'est que mon humiliation a des limites»*. Selon elle, Emmanuel Macron aurait *«balayé d'un revers de main le mouvement de milliers de femmes dont (elle) fait partie, qui luttent contre les violences sexistes»*. En cause, la nomination en juillet 2020 de Gérald Darmanin à l'Intérieur, alors qu'il est *«lui-même accusé de viol»*.

## À découvrir

→ [Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?](#)

## «Elle était très vexée que je ne la choisisse pas»

Invité mardi matin sur [France Inter](#), le ministre de l'Intérieur a sèchement répliqué. *«Madame Rousseau n'avait pas la même vision de ma personne lorsqu'elle est venue me demander d'être nommée directrice de l'IRA (Institut régional d'administration, ndlr) de Lille lorsque j'étais ministre de la Fonction publique (sic)»*, a-t-il raillé. Avant de menacer : *«Si elle le souhaite, on peut publier les demandes de rendez-vous et les demandes de nomination. Elle était très vexée que je ne la choisisse pas»*. Le locataire de Beauvau a par ailleurs indiqué qu'il ne regrettait pas son choix de l'époque : *«Quand je vois ses déclarations publiques, j'ai bien eu raison de ne pas proposer sa nomination pour former de nouveaux fonctionnaires»*, a-t-il lancé. Référence [à la série de propos polémiques tenus par la candidate depuis le mois d'août](#).

Gérald Darmanin a également voulu rappeler que la justice lui a *«donné raison (...) par trois fois»* en concluant *«à l'absence totale d'infraction»*. S'il y a bien eu deux classements sans suite et une ordonnance de non-lieu, le ministre reste toutefois placé sous le statut de témoin assisté dans ce dossier.